

21 JUIN 2026

## AVANT PROGRAMME

### Organisateur

CLUB NAUTIQUE DE CHATEAU GONTIER

Responsable de course :

Responsable d'organisation :

Chronométrage : Cyril Daniel

Président du jury : Michèle ALIX

### Catégories & Épreuves

Master tout âge : 1x, 2x, 2-, 4x, 4-, 4+, 8+ en open

Voir feuille jointe pour détail

Les embarcations devront porter à l'avant leur numéro de ligne d'eau en fonction du programme. (Numéros utilisés lors de la régates sont les numéros 1 à 8)

Il est possible de faire participer à 2 épreuves (hors open) sous réserve que l'écart entre les courses soit suffisant.

### Sécurité

Elle sera assurée par la SNA avec une équipe au sol et une équipe sur l'eau avec zodiac.

### Parc à bateaux et embarquement

Quai de Verdun, 53200 Château-Gontier

Une buvette et restauration prévu sur place.

<https://www.helloasso.com/associations/club-nautique-de-chateau-gontier/boutiques/box-repas-regates-2026>

### Inscriptions

Sur serveur FFA obligatoire :

**du Lundi 18 mai** à 8h00,

**au mercredi 17 juin** à 22h00.

Renseignements : [cyril.daniel@ffaviron.fr](mailto:cyril.daniel@ffaviron.fr)

### Horaires

**Samedi 20 Juin 2026**

**12h30** : réunion VISIO délégués & arbitres ([LIEN ICI](#))

**Dimanche 21 Juin 2026**

**8h45** : accueils délégués et arbitres

**9h10** : embarquement

**9h30** : premier départ

### Parcours

3 parcours proposé



- 1<sup>er</sup> : Série avec classement au temps
- 2<sup>eme</sup> : final de classement à la place
- 3<sup>eme</sup> : course open en 8+, mixte de club possible

### Classement

Un classement sera établi pour chaque course

Une récompense sera attribuée selon deux catégories -55 ans et + 55 ans.

La récompense du Challenge MMA sera remise à l'issue des courses (voir règlement en pièce jointe)

### Licence

Chaque participant doit disposer d'une licence 2025-2026. Son certificat médical ou attestation doit être enregistré sur le serveur de la FFA.

Il n'y aura pas de pesée des barreaux.

La Présidente de la Ligue d'Aviron  
des Pays de la Loire  
Sophie Gautier Guyon

La PCRA  
Léa Cottureau

Président(e) du club organisateur  
Marc Ferron

Commission Sportive Ligue  
Erwann Madec





## REGLEMENT DU CHALLENGE MMA ASSURANCE

Les points seront attribués de la façon suivante, X étant le nombre d'embarcation au départ :

### REGLEMENT

1° X+1 attribué au premier, X-1 au second, X-2 au troisième, etc ...

2 ° Les équipes mixtes ne marquent pas de points

3° Les équipes ne participant pas aux finales ne marquent pas de points

4° En cas d'ex-aequo, le challenge sera attribué au club ayant le plus grand nombre de premiers classés.

5° Le challenge sera remis en compétition tous les ans sans attribution définitive

6° Seul le premier bateau de chaque club participera au classement